



VOTRE OFFRE ASSISTANCE SANTÉ

Grâce à votre contrat santé souscrit via votre entreprise, vous avez accès en cas de coup dur à l'offre assistance santé et à son panel de services complets.

■ DÈS LA SOUSCRIPTION

Soutien psychologique ; informations médicales ; conseil social...

■ EN CAS D'HOSPITALISATION OU D'IMMOBILISATION

Aide-ménagère ; assistance aux devoirs ; livraison de médicaments, repas, courses !...

■ EN CAS D'HOSPITALISATION POUR PATHOLOGIES LOURDES

Une enveloppe de services d'une valeur de 400 € / an disponible selon les besoins ; un bilan habitat ; un suivi de reprise d'activité².

■ EN CAS D'HOSPITALISATION EN MATERNITÉ

Acquisition des gestes liés à la maternité (1^{er} enfant) ; retour au domicile ; aide-ménagère.

■ EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE DE L'ADHÉRENT OU DE SON CONJOINT SURVENU LORS D'UN DÉPLACEMENT

Rapatriement médical ; avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger.

■ POUR MIEUX VIVRE AU TRAVAIL ET AMÉLIORER SA CONDITION PHYSIQUE

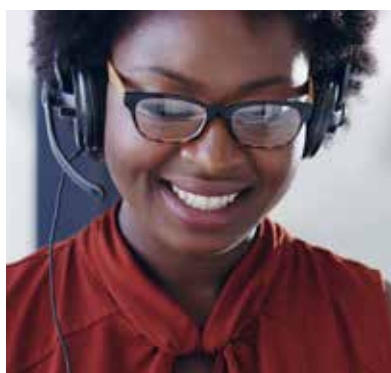
Bilan prévention TMS³ ; gestion du sommeil et prévention du stress au travail ; Programmes motivationnels sur différentes thématiques⁴...

■ EN CAS DE CRISE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Accompagnement par un psychologue du travail dans des situations de conflit avec un collègue ou supérieur hiérarchique, surcharge de travail, difficulté à concilier vie professionnelle/vie personnelle.

■ SI VOUS ÊTES AIDANT

Formation aux gestes aidants ; diagnostic du domicile de l'aidé ; veille sur l'aidé ; aide ménagère ; portage de repas, de médicaments, livraison de courses, coiffure à domicile⁵...



**ACCÉDEZ
À VOS SERVICES
D'ASSISTANCE
SANTÉ**

en appelant le

01 41 85 89 91

(prix d'un appel local)

De plus, vous avez désormais accès à un programme d'accompagnement personnalisé sur votre portail **Med&Vous**.

Vous y retrouverez des informations et conseils pour bien préparer votre hospitalisation, ainsi que votre retour à domicile, le tout grâce à un parcours en ligne 100 % digital.

1. Coût des médicaments, repas, courses à la charge de l'assuré. - 2. Pour un arrêt de travail de plus de 3 mois - 3. Troubles Musculo-Squelettiques. - 4. sur les thématiques de la nutrition, réduction du risque TMS, sommeil et stress, reprise d'une activité physique. Ces prestations peuvent être sollicitées en cas de situation génératrice de stress de l'assuré au travail, identifiée au travers de la prestation "bilan prévention des TMS". - 5. En cas de décès, d'hospitalisation de plus de 5 jours ou d'immobilisation de plus de 5 jours de l'aidant. Coût des médicaments, repas, courses et prestation de coiffure à la charge de l'assuré.